Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00478 **Publié le 3 novembre 2026**

Arrêté n° AG-2026-DRHFP-0935 du 2 novembre 2026

Portant prolongation des fonctions de Mme Jeenah Case en qualité de directrice adjointe de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie par intérim

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 1696-2016/GNC du 16 août 2016 portant organisation et fixant les attributions de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 26-65479/MPRH du 18 septembre 2026 pour le poste de directeur adjoint de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AG-2026-DRHFP-0310 du 15 avril 2026 portant nomination de Mme Jeenah Case en qualité de directrice adjointe de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie par intérim,

ARRETE

Article 1er : Les fonctions de Mme Jeenah Case en qualité de directrice adjointe de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie par intérim sont prolongées pour une durée de 3 mois.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La membre du gouvernement chargée de l'enseignement, de la jeunesse et des sports et des sujets en lien avec la protection de l'enfance

NINA JULIE

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI